

Exercice 3. Analyser et comprendre des documents - EMC

Situation pratique : La laïcité à l'école

Document 1 : affiche défendant le principe de la laïcité

Cette affiche a été récompensée par le prix de la laïcité de la république française en 2015

Document 2 : charte de la laïcité à l'école (2013)

Article 1 : la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

Article 2 : la république laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

Article 14 : dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.



Questions

1) Montrez que l'affiche et la charte de la laïcité défendent la liberté d'avoir ou non une religion en France. (/2)

L'affiche et la Charte de la laïcité défendent la liberté d'avoir ou non une religion en France.

L'affiche rappelle l'existence d'un grand nombre de religions, mais aussi de l'athéisme, tandis que la Charte rappelle que «l'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles». Par ailleurs, elle précise que les signes religieux ostensibles sont interdits

2) Définissez le terme souligné. (/1) La laïcité est la neutralité en matière de religion. La liberté de culte est reconnue, il n'y a pas de religion d'État.

3) Expliquez ce que signifie, dans le document 2, l'expression « séparation des religions et de l'État ». (/1)

Tous les services publics sont neutres, l'école publique est ouverte à tous et respecte toutes les croyances. La loi de 2004, inscrite dans le règlement intérieur rappelle l'interdiction de tous signes religieux dans les établissements scolaires. Les religions ne peuvent pas assurer de service public.

4) Ditez la « séparation des religions et de l'État ». (/1)

1905

5) A FAIRE AU VERSO DE CETTE FEUILLE

En début d'année, pour se présenter chacun leur tour durant leur vie de classe dans leur collège public, Sophie, Étienne, Manuela, Yves, Tanguy, Ismaël, Théo et Dounia doivent réaliser un portrait qui sera affiché dans la salle de cours. Ils se demandent s'ils peuvent se présenter en classe en évoquant leur religion. Quelles réponses proposent les documents 1 et 2 ? Votre réponse doit faire au moins cinq lignes. (/5)

Tous les élèves vont se présenter sur une affiche. Certains vont vouloir se présenter par leur apparence physique, d'autre part leurs résultats scolaires. Tous ces éléments sont des éléments de la sphère publique, accessible à tous. La religion relève de l'espace privé et à ce titre ne devra pas figurer sur une affiche qui présente une classe. C'est une façon de protéger les élèves contre les discriminations et de faire respecter l'égalité de tous.

La loi de 2004, inscrite dans le règlement intérieur rappelle l'interdiction de tous signes religieux dans les établissements scolaires.

La laïcité est fondamentale pour pouvoir vivre ensemble malgré la diversité religieuse puisqu'elle nous permet à la fois d'être libres, égaux et de tous se respecter.

Les documents montrent qu'avoir une religion ou non fait partie de l'identité de chaque personne. Cependant, l'école est laïque et les enfants ne doivent pas manifester ostensiblement leur appartenance religieuse.

